ID: 039-223900010-20240614-ARR_2024_0732-AR





HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Cedex Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0732_MEMBRES CAP B

Service: DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU les articles L.262-1 à L.262-5 du Code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU le procès verbal du 8 décembre 2022, relatif à l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B ;
- VU le procès-verbal du 22 décembre 2022, relatif au tirage au sort de deux représentants du personnel suppléants à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B;
- VU l'élection par le Conseil départemental en sa réunion du 13 mai 2024 de M. Gérôme FASSENET à la présidence du Conseil départemental,
- VU la décision du Président du Conseil départemental en date du 14 juin 2024 relative à la désignation des représentants du Conseil départemental appelés à siéger à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B.

<u>ARRÊTE</u>

- ARTICLE 1 La Commission Administrative Paritaire départementale des agents de la catégorie B comprend 8 membres titulaires dont 4 représentants du Département et 4 représentants du personnel. Chaque titulaire a un suppléant.
- ARTICLE 2 Sont membres de la Commission Administrative Paritaire départementale des agents de la catégorie B, en qualité de représentant du Département :

MEMBRES TITULAIRES:

- M. le Président du Conseil départemental, membre de droit et Président de la CAP
- Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- M. Dominique CHALUMEAUX
- M. Cyrille BRERO

MEMBRES SUPPLÉANTS:

- Mme Séverine CALINON
- M. Christian BUCHOT
- M. Philippe PROST
- Mme Yohanna WANCAUWENBERGUE

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14-06-2024



ID: 039-223900010-20240614-ARR_2024_0732-AR

ARTICLE 3 Sont membres de la Commission Administrative Paritaire départementale des agents de la catégorie B, en qualité de représentant du personnel :

MEMBRES SUPPLÉANTS:

MEMBRES TITULAIRES:		MEMBRES SUPPLÉANTS:
- M. Alban BERTSCHY		- M. Romain GARNIER
- Mme Catherine LESNE GIROD		- Mme Alexandra SRAIDI
- Mme Alice PETETIN		- Mme Colette LAUGERETTE
- Mme Valérie SOURIT		- M. Romain PROST
ARTICLE 4	Mme la Directrice Générale des Services du Département est désignée en qualité d'expert en tant que de besoin, conformément à l'article 29 du décret 89-229 susvisé.	
ARTICLE 5	Le fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire départementale des agents de la catégorie B est fixé conformément au décret 89-229 susvisé.	
ARTICLE 6	Le secrétariat (consistant dans l'élaboration de l'ordre du jour, de la préparation de la réunion et de l'établissement du procès-verbal) de la Commission Administrative Paritaire susnommée est assurée par le Directeur des Ressources Humaines ou, à défaut, par un de ses collaborateurs. Le Directeur des Ressources Humaines peut être accompagné par un de ses collaborateurs.	
ARTICLE 7	Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier – pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.	
ARTICLE 8	ARTICLE 8 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr/.	
Fait à Lons-le-Saunier.		
		Signature de l'arrêté
Destinataires :	titulaires et suppléants de la CAP B	